

Le 29 février 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le jeudi 29 février 2024 à 18h30, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse suppléante, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

Chaque conseiller ainsi que la mairesse suppléante ont reçu par courriel un avis de convocation à la séance extraordinaire et ont signé le formulaire « Acceptation de notification par moyen technologique ».

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2024-02-035

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour. Le point « Intérêt de la ville à participer à une étude de faisabilité afin de se joindre à la régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest » est ajouté à l'ordre du jour préalablement envoyé avant la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2024-02-036

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU COÛT D'ACQUISITION ET DE FINANCEMENT D'UN CAMION UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal d'acquérir un nouveau camion unité d'urgence ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par la Ville de Saint-Pascal en décembre 2023 pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence quatre portes de marque et modèle Freightliner M2-106 incluant divers équipements et accessoires dont des équipements d'intervention pour la désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse reçue est celle de Camions Carl Thibault inc. au montant de 723 529,63 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie prévoit, qu'avant d'effectuer toute dépense en

immobilisations, la Ville de Saint-Pascal doit obtenir l'accord préalable de toutes les municipalités parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT le scénario de financement soumis par la Ville de Saint-Pascal, lequel prévoit l'adoption d'un règlement d'emprunt pour un montant de 754 994 \$ incluant le coût d'acquisition, les frais, la taxe nette ainsi que les imprévus et son remboursement sur une période de 20 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de contribuer financièrement à l'acquisition et au financement du camion unité d'urgence et ses équipements décrits au 2e considérant, le tout suivant le mode de répartition des dépenses en immobilisations tel qu'établi à l'article 10 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie.

2024-02-037

INTÉRÊT À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ AFIN DE SE JOINDRE À LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

CONSIDÉRANT le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles du gouvernement du Québec entré en vigueur le 7 juillet 2022, lequel prévoit la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières visées au règlement ;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec veut conclure des ententes pour la collecte et le transport des matières recyclables avec le moins d'organismes possibles sur le territoire de chacune des MRC ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 048-CM2024 de la MRC de Kamouraska annonçant son intention de déclarer sa compétence relativement à la collecte et au transport des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT également l'offre de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest aux 12 autres municipalités du Kamouraska de participer à une étude de faisabilité afin de se joindre éventuellement à ladite Régie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska déclare son intérêt à participer à une étude de faisabilité afin de se joindre éventuellement à la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-02-038

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 18h47

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse suppléante

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse suppléante